

# COMMUNE DE VANNES LE CHATEL

## Centenaire de la première guerre mondiale



**Les monuments aux morts ont connu un temps les honneurs de la carte postale.** Puis l'engouement s'est perdu au fil des années, tout en restant néanmoins des composantes importantes du paysage.

A l'occasion du **Centenaire de la grande guerre, la commune de Vannes-le-Châtel a souhaité rénover son monument aux morts et engager un travail de recherche sur l'histoire de cet édifice communal et surtout sur le nom des hommes qui y sont inscrits.**

Présent au cœur du village, visible depuis la voie publique, faisant partie du paysage, il nous est apparu important à l'occasion du centenaire d'y accorder une attention privilégiée.

**Ce cahier ambitionne de partager avec vous les premiers résultats de nos recherches,** collectées à partir de l'étude de documents d'archives communales, de recherches internet, de recueil de témoignages, et enfin en s'appuyant aussi sur notre monument.

**Ce travail a été conduit notamment grâce à la participation des jeunes du chantier jeunes, cet été. Ces heures de travail nous ont permis de nous plonger au cœur de l'histoire de notre commune et motivé plus largement notre objectif d'ordonner nos archives communales.**

Bonne lecture !

Le maire Nathalie Hameau – Kinderstuth

*« La mémoire est la sentinelle de l'esprit. » William Shakespeare*

## Les cérémonies commémoratives

Avec la disparition, le 12 mars 2008, de Lazare Ponticelli, dernier combattant français de la «Grande guerre», s'éteint l'ultime possibilité de témoignage direct de la guerre 1914-1918.

Dorénavant, la transmission de la mémoire de la première guerre mondiale passe, pour une part, par l'organisation de cérémonies officielles.

C'est en 1922 que le 11 novembre devient une fête nationale. Il rassemble alors, devant les monuments aux morts, les anciens combattants, les jeunes des écoles, les élus pour commémorer les morts de la guerre.

Lors de cette cérémonie républicaine et funéraire, on rend hommage aux disparus : après une minute de silence, le nom de chaque soldat est appelé, suivi de l'annonce «mort pour la France», une gerbe de fleurs est déposée, la Marseillaise est parfois jouée ou chantée.

Aujourd'hui le sens de cette commémoration tend à s'estomper avec l'oubli des souffrances des soldats et de leurs familles. La célébration du devoir républicain à travers ceux qui l'ont accompli se transforme en souvenir du passé ; la multiplication des célébrations nationales et l'engouement commémoratif du XXe siècle font éclater le modèle traditionnel de la commémoration nationale et civique.



## Quelques repères pour comprendre

*La guerre de 1914-1918 : un traumatisme pour l'ensemble de la population*

C'est avec l'armistice du 11 novembre 1918 que prend fin la première guerre mondiale. **Sur 8 000 000 d'hommes mobilisés, 1 450 000 Français meurent sous les drapeaux ; pratiquement toutes les familles françaises sont endeuillées.**

**Chaque commune a alors à cœur d'élever un monument à la gloire de « ses chers disparus ».** C'est donc surtout après 1918 que l'édification de ce type de monument est systématisée, environ 36 000 sont édifiés sur le territoire français. Même si des monuments aux morts de la guerre de 1870-1871 avaient déjà été construits entre 1870 et 1914, ils n'étaient pas très nombreux, ni spécifiquement communaux. L'intention n'est pas la même : après 1918, c'est l'ampleur du drame collectif et individuel qui s'exprime dans la pierre, comme dans la formule « Plus jamais ça », ainsi qu'un profond mouvement populaire d'hommage aux victimes.

Monuments commémoratifs, mais aussi lieux de recueillement pour les familles des disparus sans sépulture, « les monuments aux morts constituent un ensemble complexe de signes » qui s'expriment dans la statuaire, les inscriptions et dédicaces, l'ornementation et le choix de l'emplacement dans la commune. La lecture de ces signes aide à comprendre la sensibilité locale et la volonté de mémoire exprimées par la population française.

*Une législation incitative*

La loi du 25 octobre 1919 sur la commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la grande guerre, institue des registres des noms des combattants déposés au Panthéon, crée la flamme du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe. La loi du 31 juillet 1920 sur les finances précise dans son article 81 les modalités d'attribution de ces aides.

**Une circulaire du 10 mai 1920 relative aux monuments commémoratifs aux morts de guerre** instaure la création dans chaque département d'une commission concernant l'exécution artistique des monuments. Celle-ci est surtout chargée de veiller au respect de l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 interdisant « d'apposer des signes religieux sur les monuments ou les emplacements publics à l'exception des édifices du culte ou des cimetières, des monuments funéraires ainsi que des musées ou des expositions »

*Des financements variés*

Le financement pour la construction d'un monument aux morts peut prendre plusieurs formes. Il peut être tout d'abord public avec l'aide de subventions de l'État : elles varient de 4 à 15 % de la dépense totale en fonction du nombre de morts par rapport à la population.

Certaines communes ont choisi un mode de financement plus simple et plus rapide : un appel à la générosité publique souvent complété par un crédit municipal ou par une subvention de l'État. La souscription est fréquemment organisée par un comité spécialement formé à cette occasion et couramment présidé par le maire ou le curé du village, établissant en cela un consensus large.

# La forme des monuments

Selon Antoine Prost, il existe trois types de monuments aux morts.

## *Un monument civique*

Le monument « civique » est caractérisé par son dépouillement tout à fait laïc et l'absence d'emblèmes, à l'exception de la croix de guerre, la décoration due aux morts pour la France. La dédicace (épigraphe), conformément à l'énonciation officielle, ne comporte que les mots «La commune de N\*\*\* à ses enfants morts pour la France».

## *Le monument « civique patriotique »*

Il se distingue du simple monument civique non seulement par la mention « morts pour la Patrie », mais également par ses adjonctions empruntées au champ sémantique de la gloire et de l'honneur : «glorieux héros», «morts glorieux». Il comporte également différentes allégories : palmes, rameaux, casques, drapeaux, ainsi que des inscriptions supplémentaires, gravées sur des faces secondaires.

## *Les monuments patriotiques funéraires*

Les monuments « patriotiques funéraires » glorifient le sacrifice des morts dans l'amour de la patrie. Ils sont agrémentés de personnages venant rendre hommage aux disparus, notamment des personnes âgées, des veuves et des orphelins, les costumes régionaux viennent enraciner une douleur cependant universelle. Ils montrent enfin des détails qui viennent souligner le deuil : des croix, des gerbes de fleurs, des urnes funéraires, le casque du poilu...

## *Monuments « sur catalogue »*

Le choix de monument aux morts sur catalogue, est, de la part des communes françaises, un phénomène tellement répandu qu'il ne peut être passé sous silence. En effet, par souci d'économie et par commodité, les conseils municipaux optent parfois pour des monuments fabriqués en série.

Des entreprises (marbreries ou fonderies) présentent ainsi leurs productions dans des catalogues ou des circulaires ; une revue spécialisée, publiée dès 1919, L'Art funéraire et commémoratif, vient compléter cette aide aux édiles indécis. Quelques modèles ont connu un grand succès et se sont vendus à plusieurs centaines d'exemplaires !

## *L'emplacement*

Le monument aux morts est situé dans un lieu emblématique de la commune. Parfois, le choix de l'emplacement du monument donne lieu à des querelles. Ce choix, 15 ans seulement après la séparation de l'église et l'Etat, n'est en effet pas anodin, le monument devant se situer dans un endroit assez dégagé pour accueillir les cérémonies destinées à faire naître un véritable « culte républicain ».

## *Les obélisques*

Ces constructions, simples, dépouillées, sont l'expression de l'hommage officiel dans sa forme la plus stricte, la plus visible... et la moins coûteuse. C'est d'ailleurs le type le plus répandu en France pour les monuments aux morts.

## La forme des monuments

### *Le décor et la croix*

À travers des ornements symboliques récurrents, les monuments révèlent un certain nombre d'allusions et de messages.

**La palme** : dans l'iconographie antique, la palme est le symbole de la victoire, voire de la victoire sur la mort, et suggère également les honneurs ; elle est visible, sculptée à même le monument.

**Les Lauriers** : sous forme de couronne ou de guirlande, le laurier symbolise les honneurs, la victoire et les vertus militaires.

**L'olivier** : la branche d'olivier symbolise la justice, la paix et la sagesse

**Le poilu** : il est parfois représenté en personne (statue, sculpture) ou par des éléments de son équipement (les grenades ou le masque à gaz ou son casque...)

**Le drapeau** : le drapeau français, à la signification patriotique évidente.

**La croix de guerre 1914-1918** : créée par la loi du 8 avril 1915, c'est une décoration militaire attribuée pour récompenser une conduite exceptionnelle au cours de la première guerre mondiale. C'est le sculpteur Paul-Albert Bartholomé qui réalise le modèle définitif, à quatre branches et deux épées croisées ; le centre représente une tête de République au bonnet phrygien, ornée d'une couronne de lauriers, avec en exergue les mots «République française». Il porte la date au revers.

**La croix** : au moment de l'armistice, treize années se sont écoulées depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État du 9 décembre 1905 ; celle-ci «interdit d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics... à l'exception... des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires...».

Or, de nombreuses communes françaises choisissent d'orneur leur monument d'une croix latine, symbole de l'Église, ce qui donne lieu à d'importantes polémiques et conduit le Ministre de l'Intérieur, en 1919, à distinguer les monuments «(...) placés dans un cimetière ou sur une voie publique. En ce qui concerne les premiers, liberté entière doit être laissée aux municipalités pour l'ornementation ou les attributs dont elles voudront les revêtir ; quant aux seconds, ils ne doivent comporter aucun emblème religieux».

**Armoiries** : quelques communes ont intégré leurs armoiries dans leur monument aux morts. Ce choix marque la volonté d'intégrer à l'hommage, l'histoire ou la tradition de la cité.

**Les dédicaces et citations** : la mention «Mort pour la France» a été créée par la loi du 2 juillet 1915 puis modifiée par celle du 28 février 1922. Cette énonciation officielle figure en mention marginale sur les actes de décès des militaires morts à la guerre. On la retrouve donc naturellement sur les monuments aux morts, car elle est codifiée et possède une valeur juridique et officielle ; elle se décline sous plusieurs variantes : la plus évidente est la dédicace aux enfants « morts pour la France » ou « morts pour la patrie », ce qui traduit des intentions tout à fait différentes.

**Les noms des morts** : les monuments expriment un profond civisme républicain. Chacun porte, pour l'éternité, le nom des morts, dans le respect à la fois des individus et du principe d'égalité républicaine (les citoyens ne sont-ils pas égaux devant la loi comme devant la mort ?). Ainsi, l'ordre d'inscription des noms est en général alphabétique, parfois chronologique.

# Monument aux morts de Vannes-le-Châtel

## *Edification du monument*

**Délibération du 23 avril 1921** : le conseil a voté un crédit de 12 000 francs pour l'édification du monument.

**Délibération du 4 juin 1921** : le conseil approuve les devis et plan du monument proposés par M. Alfred Royer, sculpteur à Vaucouleurs, pour la somme de 10 500 francs, rendu posé sur un terrain particulier en retrait de la route départementale N°18, terrain offert gracieusement à la commune par mademoiselle Marie Derupt, propriétaire à Vannes-le-Châtel.

**Le 30 juin 1921**, le marché de travaux est signé. Ce document nous renseigne précisément sur les travaux qui vont être réalisés (dimensions, matériaux,...) : d'une hauteur de 4,40 mètres avec en fronton un poilu de 1,60 mètre en bronze, peinture oxydée pris aux fonderies de Tussey en Meuse.

Les travaux ont été réceptionnés, sans réserve le **12 octobre 1921** par le maire, Eugène Fringant, assisté de deux conseillers, Emile Clément, André Gillard.

**Le 6 janvier 1922** un second marché est signé entre Alfred Royer et Eugène Fringant pour la réalisation d'un mur de soutènement pour permettre l'accès au monument. Pour un montant de 3000 francs, marché ouvert par autorité préfectorale le 4 juillet 1921.

Les livres de comptes nous indiquent que pour financer le monument, la commune a perçu une subvention de l'Etat de 2 000 francs.

Nous n'avons pas encore retrouvé la date de l'inauguration. En revanche par lettre du 18 juillet 1921, le Sous-Préfet s'excuse auprès d'Eugène Fringant, de ne pas avoir répondu plus tôt à son invitation de lui offrir la présidence de l'inauguration du monument et décline la proposition.

Le 57<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, traversée du village, le



9 août 1914

*A cette époque, les rues du village n'étaient pas goudronnées, le réseau d'eau n'existait pas, le village comptait 644 habitants, les lavoirs étaient des lieux de vie.*

# Monument aux morts de Vannes-le-Châtel

## Description du monument

De type « civique patriotique », il s'agit d'un obélisque.

De part et d'autre des côtés de l'obélisque, sur des plaques de marbre blanc les noms des soldats de Vannes-le-Chatel, ont été sculptés et ordonnés de manière chronologique.

En 2012, Madame Richard demande au maire, par lettre datée du 8 mai, à ce que le nom de son grand père, Emile Pagel, soit gravé sur le monument aux morts : cela explique qu'il soit classé a la fin de la liste.

Le monument est enrichi d'une statue représentant un poilu dont l'uniforme a été peint en bleu horizon, couleur de l'uniforme des poilus à partir de 1916.

On note une couronne de lauriers, qui symbolise les honneurs, la victoire et les vertus militaires. Au centre de la couronne, une croix de guerre est sculptée.

A la base du monument, une plaque en marbre blanc rappelle que le terrain a été donné par Marie Derupt.

La dédicace est sobre « Vannes le Châtel ; à ses soldats morts pour la France ».

## Les évolutions

Une plaque commémorative a été ajoutée pour graver le nom des hommes du village décédés à l'issue de la seconde guerre mondiale.

Au début des années 1980, avec le développement de la circulation automobile,



le besoin de créer des places de stationnement à proximité du café et

la nécessité d'avoir un cadre plus aisé pour les commémorations, la question du déplacement du monument aux morts a été posée. Ce projet, qui s'est heurté à une opposition de la part d'anciens combattants, a finalement été abandonné.

Au début des années 1980, après avoir recueilli les avis des habitants, le conseil municipal décide de retirer les grilles enserrant le monument aux morts.

Une nouvelle rénovation mais aussi consolidation du monument a été effectuée en septembre 2014 par l'entreprise Bati-Ancien, Franck Boutot.

Le soldat a été repeint par des conseillers municipaux et l'appui d'un jeune du village.

## 32 Soldats de Vannes-le-Châtel, mort au cours de la première guerre mondiale

### 1914

**Alphonse Ernest COLTAT**, né le 26 octobre 1886 (88 - Vosges) à Raon-la-Plaine est mort pour la France le 17 août 1914 à Arracourt des suites de ses blessures de guerre. Il avait 27 ans.

**Charles Auguste FRANCOIS**, né le 6 septembre 1888 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France à Morhange le 20 août 1914 sur le champ d'honneur, tué à l'ennemi. Il avait 25 ans.

**Charles Louis Sébastien GRANDPRE**, né le 5 novembre 1880 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France à Morhange le 20 août 1914 sur le champ d'honneur, tué à l'ennemi Lorraine annexée. Il avait 33 ans.

**Paul Théodore LHUILLIER**, né le 25 février 1881 à Vannes-le-Châtel est mort pour la France à Morhange le 20 août 1914, sur le champ d'honneur, tué à l'ennemi. Il était verrier, avait deux enfants, marié, le 11 novembre 1907 à Vannes, avec Gabrielle Petit Il avait 33 ans.

**Emile POTIER**, né le 10 janvier 1887 à Uruffe, est mort pour la France à Morhange le 20 août 1914, sur le champ d'honneur, tué à l'ennemi. Il était tailleur sur verre. Il avait 27 ans.

**Camille Agénor POTIER**, né le 19 avril 1884 à Uruffe, mort pour la France à Morhange le 20 août 1914, des suites de ses blessures de guerre. Il était tailleur sur verre. Il avait 30 ans.

**Albert Henri POTIER**, né le 30 juillet 1889 à Uruffe, est mort, le 11 décembre 1914 à Saint-Julien, Belgique, tué à l'ennemi. Il avait 25 ans.

**Henri Auguste RICHERT**, né le 31 octobre 1891 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France à Lirouville le 23 septembre 1914, tué à l'ennemi. Il était verrier, il avait 22 ans.

**Albert Émile Auguste LHUILLIER**, né le 29 mars 1880 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France le 2 octobre 1914 juillet 1916 à Foucaucourt-en-Santerre (Somme), tué à l'ennemi. Il était verrier, il avait 32 ans.

**Léon Nicolas Jules MILLOT** est mort le 27 octobre 1914 à Varennes-en-Argonne (55)

**Maurice LEMOINE** est mort pour la France à Morhange le 19 août 1914 sur le champ d'honneur, tué à l'ennemi Lorraine annexée.

### 1915

**Louis BURET**, né le 27 mars 1870 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France le 23 mai 1915 à l'hôpital du collège Teutré à Toul, des suites de maladies. Il avait 44 ans.

**Paul Hippolyte CONREUX**, né le 11 avril 1892 à Nancy, est mort pour la France au Bois le Prêtre (54) le 1er mars 1915, tué à l'ennemi. Il était verrier, il avait 23 ans.

**Charles Marie Prosper PETIT**, né le 17 mars 1894 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France le 17 mars 1915 à Vauquois (Meuse), tué à l'ennemi. Il avait 21 ans.

**Jean Charles Henri PETIT**, né le 15 janvier 1888 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France le 12 mai 1915 au combat de Pont-à-Mousson, tué à l'ennemi. Il avait 27 ans.

**Emile Eléonore PAGEL**, né le 14 mars 1884 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France le 19 mai 1915 à Neuville St Vaast (Pas de Calais), tué à l'ennemi. Il avait 31 ans.

**Albert Marie Camille BURET**, né le 5 juin 1883 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France le 15 mai 1915, à Neuville St Vaast (Pas de Calais), tué à l'ennemi. Il était verrier, il avait 31 ans.

**Edmond Louis BOCART**, né le 22 janvier 1893 à Héninzel (88 - Vosges), est mort pour la France le 25 septembre 1915, au Nord de Vienne-le-Château (Marne). Il avait 22 ans.

**Adolphe HUGEL**, né le 3 décembre 1877 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France le 28 septembre 1915 à Neuville St Vaast (Pas de Calais), tué à l'ennemi. Il avait 37 ans.

**Eugène Alphonse PETIT**, né le 3 août 1890 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France le 12 octobre 1915 à l'hôpital de Bar sur Aube, maladie contractée-ictère grave. Il avait 25 ans.

**Aimé COGNET**, est mort pour la France le au champ d'honneur de Lirouville le 30 janvier 1915.

*Emile LAURENT, né le 6 mars 1890 à Emberménil (54 - Meurthe-et-Moselle) est Mort pour la France le 16 octobre 1915, à Neuville St Vaast (Pas de Calais), tué à l'ennemi. Il avait 25 ans.*

## 1916

**René GOSSOT**, né le 30 septembre 1893 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France le 3 avril 1916, à Dombasle en Argonne (Meuse), tué à l'ennemi. Il avait 22 ans.

**Eugène Nicolas SCHWARTZ**, né le 7 octobre 1895 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France le 31 juillet 1916 à Maricourt (Somme), tué à l'ennemi. Il avait 20 ans.

**Camille André CONREUX**, né le 18 octobre 1896 à Laloef, est mort pour la France le 18 octobre 1916 à Biaches la Maissonnette. Il était verrier, il avait 20 ans.

**Charles DEFRANCE** : recherche à faire.

## 1918

**Louis Edmond BRIQUET**, né le 4 septembre 1892 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France le 15 janvier 1918, la barbiche de Badonviller, tué à l'ennemi. Il était verrier, il avait 25 ans.

**Marie Eugène CHOTTIN**, né le 22 octobre 1874 à Rigny la Salle, est mort pour la France le 18 octobre 1918, ambulance à Moyen (54), maladie en service commandé. Il était manœuvre, il avait 43 ans. Il était marié avec Madame Martin, il avait deux enfants.

**Eugène Prosper FORFER**, né le 30 octobre 1885 à Vannes-le-Châtel, est mort pour la France le 10 novembre 1918, maladie contractée en service ; Hôpital de Belfort, Haut Rhin. Il avait 33 ans.

**Paul Léon LECHAUX**, né le 29 août 1898 à Rennes (35), est mort pour la France le 19 octobre 1918, maladie contractée en service, Hôpital complémentaire à Rouen, Seine Maritime. Il avait 20 ans.

**Léopold SCHMITT**, né le 20 avril 1884 à Hartzwiller (57 - Moselle), est mort pour la France le 28 octobre 1918, à Manheim (Allemagne) décédé en captivité. Il était verrier, il avait 34 ans.

**Achille MOUTON**, né le 10 mars 1875 à Vannes-le-Châtel, est mort le 27 janvier 1918, à Vannes-le-Châtel. Il était boulanger, il avait 45 ans.

## Pour notre liberté :

**Camille est mort le jour de ses 20 ans,**

**Eugène est mort la veille de l'armistice,**

**Charles, Camille, Charles, Paul, Emile, Maurice sont morts le même jour le 20 août 1914.**

**La moitié avait moins de trente ans**

**Ils étaient célibataires, mariés, pères**

**Ils étaient verrier, tailleur sur verre, cultivateur, manœuvre, boulanger.**

# Pour qui, pour quoi donner sa vie aujourd'hui ?

## La grande enquête Radio France sur l'engagement

Au moment de commémorer le Centenaire de la Grande Guerre, Radio France a interrogé ses auditeurs pour qu'ils disent les valeurs autour desquelles ils aspirent à se rassembler. Sur quel socle veulent-ils bâtir le siècle qui vient ?

Plus de 20 000 auditeurs ont répondu.

*Pour la France, les répondants à l'enquête ont été des femmes à 57,5%, et des moins de 35 ans à 51%. Voici leurs réponses aux quatre questions posées.*

1 - Selon vous, quelles sont les **trois valeurs** autour desquelles les citoyens de notre pays doivent se rassembler **pour aborder le siècle qui commence** ?

- Solidarité : 37,2%
- Ecologie : 32,4 %
- Education : 30,2%

Puis par ordre décroissant : liberté, respect, justice, égalité, paix, fraternité, culture, famille, diversité, travail, patrie, foi en Dieu, volonté, identité, sécurité.

2 - Pour faire vivre **ces valeurs**, de quelles manières seriez-vous prêt(e) à **vous engager** personnellement ?

- En votant : 63,9%
- En respectant ces valeurs dans ma vie quotidienne : 91,1%
- En m'engageant dans une association : 56,7%

Puis par ordre décroissant : en faisant connaître mon soutien moral (pétitions, réseaux sociaux), en descendant dans la rue pour manifester, en apportant mon soutien financier aux mouvements qui les

défendent, en m'engageant dans un parti politique, en m'engageant dans un syndicat, par ma pratique religieuse.

3 - Stade ultime de votre engagement : seriez-vous prêt(e) à **risquer, ou à donner votre vie** ?

- Oui : 70,6%
- Non : 29,4%

4 - Décrivez **les raisons** qui pourraient vous pousser à **risquer** votre vie ?

- Pour défendre les miens : 80,8%
- Pour mes idéaux : 62,3%
- Pour mon pays : 21%.

Puis par ordre décroissant : pour Dieu, pour mon travail, pour l'argent.

Les auditeurs de Radio France n'hésitent pas à remettre en cause notre triptyque républicain tandis que nos amis les allemands placent au-dessous de tout la nécessité de la paix !

## Et vous que répondez-vous ?

## Edification du monument aux soldats de Vannes-le-Châtel, morts pour la France

*Lettre du 11 mars 1921* d'Alfred Royer, sculpteur à Vaucouleurs, à Eugène Fringant, maire de Vannes-le-Châtel, proposant ses services pour réalisation du monument avec description des travaux et matériaux.

### *Conseil municipal du 23 avril 1921*

Présents : M. Eugène Fringant, Didier Ferdinand, Auguste Despred, Charles Gallien, Léon Pettelot, Lucien Gossot, André Gillard.

Absents : Henri François, Emile Clément et Léon Prud'homme.

Vote un crédit de 12 000 francs pour édification d'un monument aux soldats de Vannes-le-Châtel, morts pour la France

### *Conseil municipal du 4 juin 1921*

Présents : M. Eugène Fringant, Léon Prud'homme, Auguste Despred, Charles Gallien, Léon Pettelot, Emile Clément, André Gillard.

Absents : Didier Ferdinand, Lucien Gossot et Henri François

Acceptation du devis et plan du monument proposé par M. Alfred Royer, pour la somme de 10500 francs, rendu posé sur un terrain particulier, offert gracieusement à la commune par mademoiselle Marie Derupt, propriétaire à Vannes-le-Châtel ; en retrait de la route départementale N°18.

*30 juin 1921* : signature du marché entre Alfred Royer et Eugène Fringant pour réalisation du monument

*6 janvier 1922* : signature du marché entre Alfred Royer et Eugène Fringant pour réalisation d'un mur de soutènement des terres pour permettre l'accès au monument.

### *Lettre du maire de Vannes-le Châtel,*

*le 6 janvier*, soumettant à l'approbation du préfet, le marché intervenu entre la commune et Alfred Royer au sujet d'un mur de soutènement des terres donnant accès au monument, crédit de 3000 francs, marché ouvert par autorité préfectorale le 4 juillet 1921.

Approbation du préfet le 10 janvier 1922.

*12 octobre 1921* : réception des travaux

La maire, Eugène Fringant, assisté de deux conseillers, Emile Clément, André Gillard, ont procédé à la réception des travaux sans réserve.

*Lettre du 18 juillet 1921* du Sous-Préfet à Eugène Fringant, s'excusant de ne pas avoir répondu plus tôt à l'invitation du maire de lui offrir la présidence de l'inauguration du monument et déclinant la proposition.